

Sommaire
Compte rendu détaillé / Procès verbal du conseil municipal du 06 décembre 2021 20 h

L'an deux mille vingt et un, le six décembre à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Verdun s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hazard, Maire.

	Présent	Excusé	Délégation pouvoir article L2121-20 CGCT	Observation	
Monsieur HAZARD	x		Pouvoir de monsieur Thomas		
Monsieur GOEURIOT	x				
Madame DE PALMA ANCEL	x				
Monsieur STCHERBININE	x				
Madame PROT	x				
Monsieur JACQUINOT	x				
Madame BOURDIN WATRIN	x				
Monsieur WEISSE	x				
Madame MOUNZER	x				
Monsieur LAVINA	x				Secrétaire de séance
Madame COLLIGNON	x				
Monsieur CORTIAL	x				
Monsieur GRIGGIO	x				
Monsieur BAL	x				
Madame BRABANT	x				
Monsieur DEHAND	x				
Madame JACQUINET DEBEAUMOREL	x				
Madame BATTOU	x				
Monsieur COLAUTTI	x				
Monsieur ROUARD	x				
Madame CASAGRANDE	x				
Monsieur THOMAS		X			
Madame SCHWEITZER	x				
Madame GRETZ	X				
Monsieur HOUSSON	X				
Madame HAROS					
Monsieur LAHAUSSE					
Madame GHEWY					
Madame RICHARD	X				
Monsieur BROCHET	X				
Madame ANRIFIDINE					

Monsieur WEITEN					
Madame RENAUD					

Le conseil municipal constate que le Quorum est atteint. Il nomme Monsieur Lavina en qualité de secrétaire de Séance et Freddy KESSEL, DGS, en qualité d'auxiliaire de séance.

Le conseil s'est ouvert à 20h00.

Ordre du jour

Monsieur le Maire introduit la séance.

1/ Procès Verbal séance du 24 novembre 2021

Rapporteur	Monsieur Le Maire	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
PREND ACTE du rapport du 24 novembre 2021**

2/ Examen et vote du Budget Primitif 2022 - Budget PRINCIPAL

Rapporteur	Monsieur Goeuriot	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ADOpte le budget principal de la Ville de Verdun pour l'exercice 2022 présenté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement tel que présenté,**

3/ Examen et vote du Budget Primitif 2022 - Budget Annexe VIERGE DES PAUVRES

Rapporteur	Monsieur Cortial	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ADOpte le budget annexe VIERGE DES PAUVRES pour l'exercice 2022 présenté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement tel qu'il est présenté.**

4/ Examen et vote du Budget Primitif 2022 - Budget Annexe PLAT DE BEVAUX

Rapporteur	Monsieur Cortial	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le budget annexe PLAT DE BEVAUX pour l'exercice 2022 présenté par chapitre en section de fonctionnement et en investissement tel qu'il est présenté.

5/ Subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Verdun

Rapporteur	Madame Bourdin Watrin	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de 200 000 €.

6/ Cession Plat de Bevaux - Mise à jour règlement de commercialisation

Rapporteur	Monsieur Cortial	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE le prix de vente des parcelles conformément aux aux disposition du règlement de commercialisation à 84 €TTC du m²

FIXE les nouvelles dispositions du règlement de commercialisation

AUTORISE Monsieur le Maire à relancer la commercialisation dans les conditions fixées par le règlement de commercialisation

7/ Fin de mise à disposition, déclassement et autorisation de vente de l'ancienne école Poincaré

Rapporteur	Monsieur Le Maire	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE monsieur le Maire à signer la fin de mise à disposition du bien édifié sur la parcelle cadastrée 545 AC 45 d'une contenance totale de 1 322 m² constitué de l'ancienne école Poincaré ;

DECLASSE le bien du domaine public d'après le constat de désaffectation du dit bien par le conseil communautaire ;

AUTORISE monsieur le Maire, après avoir déclassé le bien, à entreprendre les démarches nécessaires à la vente dudit bien.

8/ Mise à jour des dispositions liées au stationnement payant

Rapporteur	Monsieur Le Maire	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur le Maire apporte une modification au papier communiqué aux membres de l'assemblée. Le stationnement zone bleue sur le parking de la Digue n'est pas autorisée pour 1H30 mais pour 2H00.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

MODIFIE les zones de stationnement payant comme indiqué ci dessus

Stationnement Payant		Gratuité définie par arrêté	
Zone Verte	Zone Orange	Zone Bleue	Durée maximum
Parking Henri II	Avenue Garibaldi	Parking de la digue	2h00
Place de la libération	Rue Roland Dorgelès	Place Thiers	1h30
Place Maginot	Place Jeanne d'Arc	Place Chevert	15 min
Parking Vauban	Rue du Général Sarrail	Rue Gambetta	15 min
	Rue Saint Paul	Rue Poincaré	15 min
	Rue Saint Pierre	Rue du Brachieul	1h30
	Rue Mazel	Rue Dame Zabée	1h30

	Place de la Nation		
	Rue du Puty		
	Avenue de Douamont		
	Cour Clouet		

FIXE une gratuité des parkings en zone verte le mercredi après midi et le samedi, et rectifie l'erreur matériel de la délibération initiale (parking de la digue : stationnement autorisé d'une durée maximale de 2H00)

AUTORISE Monsieur le Maire à fixer une gratuité du stationnement pour une période limitée

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de ces dispositions.

9/ Transfert à la FUCLEM de l'exercice de la compétence (IRVE)

Rapporteur	Monsieur Le Maire	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le transfert de la compétence « IRVE : création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables en application de l'article L.2224-37 du CGCT » à la FUCLEM.

ADOpte les modalités administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence et approuvées par le Comité Syndical de la FUCLEM en date du 28 octobre 2021.

S'ENGAGE à verser à la FUCLEM les cotisations et participations financières au fonctionnement et à l'investissement dues en application de l'article 7.1 des statuts de la FUCLEM.

S'ENGAGE à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues à la FUCLEM.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de compétence IRVE et tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération

10/ Dérogation au repos dominical au titre de l'année 2022

Rapporteur	Monsieur Le Maire
-------------------	-------------------

Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

EMET un avis favorable sur le projet de 12 ouvertures dominicales 2022 selon le calendrier prévisionnel suivant : 9 janvier, 16 janvier, 6 mars, 8 mai, 19 juin, 26 juin, 3 juillet, 28 août, 27 novembre, 4 décembre, 11 décembre et 18 décembre 2022

11/ Convention de mise à disposition des agents de la Police Municipale pour la vidéoprotection sur le territoire des communes membres de la CAGV

Rapporteur	Monsieur Colautti	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE la signature de la convention 2022 de mise à disposition du personnel de la police municipale avec les communes concernées pour assurer la gestion des opérations liées à la vidéo protection.

12/ Convention de mise à disposition de la Police Municipale pour la gestion des astreintes alarmes dans les bâtiments CAGV

Rapporteur	Monsieur Stcherbinine	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur Stcherbinine retrace l'historique de ce dossier. Il explique qu'en 2014, une société prestait pour la gestion des astreintes ce qui représentait un coût important (80 000 € à l'année). Il fallait également souvent plus d'une heure pour que l'entreprise se rende sur place. Depuis la prise en charge par la police municipale, le coût a diminué autour de 36 000 € à l'année, gagnant en réactivité et réduisant la sinistralité des bâtiments.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE la signature de la convention de mise à disposition du personnel de la police municipale avec la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun pour assurer la gestion des astreintes alarme sur les bâtiments intercommunaux sur l'année 2022.

13/ Prestation d'action sociale - Convention COS 2022

Rapporteur	Monsieur Colautti	
Pour	Abstention	Contre

Unanimité	/	/
-----------	---	---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE la signature de la convention 2022 avec le Comité des Œuvres Sociales du Personnel comprenant l'octroi d'une subvention annuelle de fonctionnement, la mise à disposition d'agents, de matériels et de locaux.

14/ SPORTS - Versement des subventions d'aide à la professionnalisation 2021

Rapporteur	Monsieur Lavina	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Conformément au papier de présentation, deux chiffres manquant lors de l'envoi du dossier aux membres de l'assemblée délibérante sont communiqués en séance pour les subventions accordées :

- au cercle d'escrime Verdunois : 471,08 €
- au tennis club Grand Verdun : 7 237,05 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE les subventions d'aide à la professionnalisation aux associations sportives verdunoises

15/ Versement d'une subvention pour l'édition d'un ouvrage de l'Université de Lorraine

Rapporteur	Monsieur Griggio	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à allouer une subvention de 500 € à l'Université de Lorraine pour l'édition de l'ouvrage et à signer tous les documents relatifs à cette subvention.

16/ Demande de subvention pour la restauration de dessins appartenant aux collections du musée de la Prinerie.

Rapporteur	Monsieur Griggio	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une aide financière, au taux le plus élevé possible et à signer tous les documents relatifs à cette opération de restauration.

17/ Désignation de suppléants au sein de la commission communale d'aménagement foncier

Rapporteur	Monsieur Cortial	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DESIGNE Monsieur François-Xavier HENON et Madame Viviane EGUILLON en qualité de suppléants à la
commission communale d'aménagement foncier.**

18/ Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre Maison de santé n° 17V5802

Rapporteur	Monsieur Jacquinot	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant ayant pour objet les modifications suivantes : 1/ « BEA
groupe Pingat » devient « Pingat Aménagement et Bâtiments ». Il s'agit d'une société par action
simplifiée. 2/ Le siège social est désormais transférée au 86, rue des Arènes 57000 METZ au lieu du 02 rue
des compagnons 57000 METZ. Les autres clauses du marché restent inchangées.**

Fin de séance : 21h08

Le Maire,

Samuel HAZARD